



Démarche à effectuer

Pré-inscription gratuite et sans engagement

Déroulé pour une inscription

Si votre inscription est conditionnée par un entretien dans nos locaux, vous pouvez néanmoins vous préinscrire afin de réserver votre place, celle-ci étant limitée en nombre.

1. Lecture de la documentation sur les métiers de la Coiffure

- Divers documents téléchargeables concernant les formations Cordier.

Site internet www.ecolecoiffurecordier.com

- Toutes les informations sur les métiers de la Coiffure sur le site de l'ONISEP.

Site internet : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/coiffeur-coiffeuse>

2. Visite de la Maison Cordier (*possibilité de passer une 1/2 journée de découverte*).

- Notre établissement vous communiquera la documentation sur nos différentes formations.
- Vous pourrez demander un dossier de préinscription.

3. Inscription

- Remplir le dossier de pré-inscription (complété et signé).
- Préparer les documents à fournir (liste page suivante) pour l'entretien.
- Prendre un rendez-vous pour un entretien en vue d'une inscription à la Maison Cordier.
- Le jour de l'entretien, test de positionnement et remise des documents à fournir (la présence d'une personne majeure est obligatoire).

4. Si le dossier est complet, l'inscription est validée en fonction des places restantes.

Votre inscription sera définitive après un entretien et la validation du dossier.

1. DOCUMENTS À REMPLIR

- Fiche de candidature remplie
- Fiche de candidature suite : cession droit à l'image, informatique et liberté, autorisation d'hospitalisation et des soins d'urgence, autorisation de sortie pour les mineurs - Remplie et signée
- Règlement intérieur du centre de formation signé
- Fiche de présentation remplie

2. DOCUMENTS CONCERNANT LE CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

3. DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION ET DU TEST DE POSITIONNEMENT

Pour être recevable, votre dossier doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso).
- Photocopie des cartes d'identité des parents ou représentants légaux (recto-verso).
- Photocopie de l'Attestation de recensement ou JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) ou JDC (Journée de Défense et de Citoyenneté) ou attestation de recensement.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuel accident

Suivant votre cursus scolaire :

- Copie de vos 3 derniers bulletins scolaires
- Copie des relevé(s) de notes d'examen (+ copies des diplômes) déjà obtenus

- Si statut handicapé : Joindre la copie du document la MDPH avec les recommandations.

- Si parents divorcés : photocopie obligatoire du jugement de divorce précisant la résidence de/des enfants et le nom du responsable légal ainsi que la détermination de l'autorité parentale.

- En cas de contre-indication à la pratique de sport, veuillez fournir un certificat médical de dispense.
- Test d'allergie à faire remplir par votre médecin traitant (*non obligatoire, mais recommandé*).

- Chèque d'inscription.
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Fiche de candidature

Votre inscription sera définitive entretien et validation par Cordier.

Renseignements généraux concernant le candidat

Madame Monsieur

Nom Prénom.....

Adresse

Complément d'adresse.....

Code postal Ville

Tél. domicile Tél. portable

Date de naissance Lieu.....

Email

N° Sécurité sociale

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Nombre d'enfants :

Êtes-vous titulaire du permis de conduire ? Oui Non En cours

Possédez-vous un véhicule ? Oui Non

Bénéficiez-vous d'une reconnaissance de handicap ? Oui* Non

*(joindre la copie du document de reconnaissance travailleurs handicapés)

Représentants légaux (ou personnes à contacter en cas d'urgence)

RESPONSABLE LÉGAL Majeur Parents Père Mère Autre.....

PERSONNE 1 père mère Autre

PERSONNE 2 père mère Autre

Nom.....

Nom.....

Prénom

Prénom

Adresse

Adresse

Code postal.....

Code postal.....

Ville

Ville

Téléphone

Téléphone.....

Portable.....

Portable.....

E-mail

E-mail

Profession

Profession

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Nombre d'enfants :

Comment avez-vous connu la Maison Cordier ?

Salon-Forum Presse Journée Portes Ouvertes site internet CORDIER

Internet site internet CORDIER Réseaux sociaux Facebook

Collège Lycée Relation (famille, amis...) Ancien élève ou stagiaire

Salon de coiffure Autres :

Fiche de candidature (suite)

Nom

Prénom

Formation désirée

- CAP Métiers de la Coiffure 2 ans - Lycée Professionnel Cordier
 1 an - École de Coiffure Cordier

Situation du candidat avant inscription

- Collège Lycée Contrat d'apprentissage Contrat professionnalisation
 Salarié Demandeur d'emploi, Chômage Autres à préciser :

Date de sortie du système scolaire (si vous n'êtes plus scolarisé(e))

Nom du dernier établissement fréquenté

Établissement : Public Privé sous contrat Privé Type d'établissement : collège lycée LP

Adresse

Code postal - Ville

Dernière classe fréquentée

- 4^e Générale 3^e Générale 3^e Dima 3^e Prépa Pro 3^e SEGPA
 2^e Générale ou techno 1^{ère} Générale ou techno 1^{ère} Professionnelle
 Terminale Générale ou Techno Terminale Pro Autres (BTS, Master, DUT, Licence...)

Veillez nous préciser le nom ou la spécialité du ou des diplôme(s) obtenu(s) Veillez nous fournir une copie du diplôme

.....

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avez-vous déjà effectué des stages en entreprise ou journée découverte ? Oui Non

Dans la Coiffure ? Oui Non

Nom de la ou des entreprises et durée

.....
.....

Êtes-vous apprenti(e) ou avez-vous déjà été apprenti(e) : Oui Non

Dans quel domaine ?

Nom de la ou des entreprises et durée

.....
.....

Avez-vous déjà travaillé : Oui Non Dans quel domaine ?

Nom de la ou des entreprises et durée

.....
.....

Fiche de candidature (suite)

Nom

Prénom

Cession des droits à l'image

Je soussigné (e) NOM Prénom déclare
(Nom et Prénom de l'apprenant(e) ou de son représentant légal pour les mineurs)

- 1) Autoriser CORDIER à utiliser les prises de vue réalisées dans le cadre de son fonctionnement normal ou dans le cadre des opérations de communication (Journée Portes-Ouvertes, Forum métiers, Remise de prix, journal d'établissement et toute autre manifestation) ou de promotion de nos formations sur lesquelles je figure pour toute reproduction sur support imprimé, informatique ou autre, sous forme numérisée ou sur tout site Internet et intranet. Toute présentation ou exposition à l'occasion de toute manifestation, publication ou communication en France et hors de France.
- 2) Renoncer à toute rémunération à ce titre.
- 3) Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou ma vie privée.
- 4) Cette utilisation ne pourra se faire que dans le cadre de Cordier qui pourra également transmettre à la presse les photos qu'il aura prises.

Oui Non

Informatique et liberté

Cordier est attentif à la protection des données personnelles des stagiaires et à leur sécurité. Pour cela, seul le traitement imposé par nos obligations légales est prévu par l'établissement (transmission à la commune, au rectorat, à l'Inspection académique, au secrétariat général de l'Enseignement catholique...). Les données qui sont collectées sont uniquement utilisées pour des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Ces données (adresse, numéro de téléphone...) ne sont accessibles dans l'établissement que par les enseignants et par le personnel administratif. Elles ne sont en aucun cas communiquées à des tiers non institutionnels. Les données que vous nous avez transmises sont gardées pour la durée de la formation, mais aussi après le départ de celui-ci. Ce délai est rendu obligatoire compte tenu de l'obligation de transmettre les informations demandées quant à la formation suivie (absences, diplôme obtenu, apprentissage).

Autorisation d'hospitalisation et des soins d'urgence

En cas de nécessité (accident ou maladie grave), j'autorise Monsieur le directeur de l'établissement CORDIER, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions d'urgence et, en particulier, à faire hospitaliser mon fils/ma fille (hôpital, pavillon d'urgence) qui est apprenant ou stagiaire à CORDIER et à le faire transporter en ambulance si besoin.

Oui Non

Autorisation de sortie pour les mineurs

J'autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement lorsqu'un cours est supprimé.

Oui Non

Je soussigné (e) NOM Prénom

(Nom et Prénom de l'apprenant(e) ou de son représentant légal pour les mineurs)

certifie exacts les renseignements communiqués et déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission.

Fait le :

Le(la) futur(e) apprenant(e)
(nom et prénom, lu et approuvé, signature)

Le représentant légal
(nom et prénom, lu et approuvé, signature)

à :

Règlement intérieur Cordier

Nom Prénom

Article 1 - Principes généraux

- Assiduité de l'apprenant(e)

- Horaires de formation

Le centre de formation est ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12h30 et de 13H30 à 17H00.

Cela signifie que les portes seront ouvertes à ces heures précises et que les cours débuteront impérativement à 9 H et 13H30.

Un planning prévisionnel des jours de présence est remis à chaque apprenant(e) en début d'année.

- Absences et retards ou départ anticipé :

En cas d'absence, de retard, ou de départ avant l'horaire prévu, les apprenant(e)s doivent avertir l'établissement Cordier et s'en justifier.

Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanction disciplinaire (conformément à l'article R6341-45 du Code du travail).

- Formalisme attaché au suivi de la formation :

L'appel se fait dans chaque salle, à chaque cours (attestation de présence).

L'intéressé doit motiver son absence dès l'ouverture de l'établissement ou de l'entreprise.

Aucune absence n'est acceptée pendant les heures de cours, sauf autorisation spéciale demandée à la Direction.

- Tenue de l'apprenant(e)

L'apprenant(e) doit arriver en possession de toutes ses facultés, maquillé, coiffé et manucuré.

Une tenue vestimentaire est exigée pour toutes les formations.

Tunique noire, vêtements noirs uniquement et chaussures de ville obligatoire.

Tout type de basket est interdit.

Les apprenant(e)s ne portant pas leur tunique ne seront pas acceptés en cours.

Pendant la durée des cours, tout autre vêtement sera déposé au vestiaire ainsi que toutes denrées alimentaires.

L'apprenant(e) doit avoir son propre matériel (en totalité) et en parfait état de propreté et de désinfection, ainsi qu'un tablier durable.

Le linge fourni par l'apprenant(e) doit être net et soigné.

Les téléphones portables et tout système de communication sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

- Pour la pratique de l'Éducation physique et sportive, l'apprenant(e) doit prévoir :

- une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive,

- un moyen de transport pour se rendre sur le lieu des équipements sportifs.

Article 2 - Règles d'hygiène et de sécurité

- La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

- Les apprenant(e)s sont tenus de contribuer au maintien de la propreté des locaux et du bon fonctionnement des appareils mis à leur disposition. Il devra veiller particulièrement à l'entretien de son casier individuel.

- Chewing-gums : il est interdit de mastiquer dans l'enceinte de l'établissement.

- Après chaque cours, deux apprenant(e)s seront nommés pour remettre en état la salle de classe (papier, tableau).

- L'usage du matériel de formation est exclusivement réservé à l'activité de formation et non à des fins personnelles. L'apprenant(e) est tenu de conserver en bon état (notamment d'hygiène), le matériel qui lui est confié.

Article 3 - Consignes en cas d'incendie

L'apprenant(e) doit prendre connaissance du plan de localisation des extincteurs et des issues de secours (affichage dans les locaux).

En cas d'alerte ou d'intrusion, l'apprenant(e) doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du personnel de l'établissement Cordier.

Numéros d'urgence : POMPIERS 18 (fixe) ou 112 (portable).

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Règlement intérieur Cordier (suite)

Nom Prénom

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de cours et plus généralement dans l'enceinte de l'établissement Cordier.

Article 6 - Accident

L'apprenant(e) victime d'un accident survenu pendant la formation ou le temps de trajet (lieu de formation et domicile) doit prévenir immédiatement la direction de l'établissement Cordier. Celui-ci devra entreprendre les démarches relatives à cet accident.

Article 7 - Discipline générale - Garanties disciplinaires

Tout non-respect d'une clause du règlement intérieur entraînera, suivant la nature et la gravité, soit un avertissement, soit une exclusion variant d'un à plusieurs jours voire définitive.

Il est demandé à tout apprenant(e) d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. Le respect de l'ensemble du personnel de l'établissement Cordier et des autres apprenant(e)s est exigé.

Les apprenant(e)s ne devront pas quitter l'établissement Cordier sans l'ordre de départ donné par les enseignants.

Toute tricherie au cours d'une interrogation sera sanctionnée par un avertissement et exclusion de 2 jours de l'établissement Cordier.

Tout manquement à la discipline fera l'objet d'un avertissement (convocation des parents). Trois avertissements entraîneront l'exclusion de 2 jours de la formation, et en cas de récidive, l'exclusion de la formation.

Pour tout manquement au règlement passible d'une exclusion, l'apprenant(e) fournira toutes explications au cours d'un entretien avec le directeur ou son représentant qui lui donneront le motif de la sanction envisagée.

Au cours de cet entretien, si l'établissement Cordier n'accepte pas les explications, il lui sera remis une convocation pour un entretien avec l'équipe pédagogique comportant date et heure ainsi que la faculté de se faire assister du délégué des apprenant(e)s (et pour les apprenant(e)s mineurs de son représentant légal).

Suite à cette convocation, le directeur de l'établissement Cordier ou son représentant pourra, en fonction de la nature et de la gravité du manquement, prononcer une exclusion. Cette exclusion fait l'objet d'une notification écrite et motivée à l'apprenant(e) sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 8 - Contrôles des connaissances

Durant la formation, l'équipe pédagogique procédera à des positionnements et évaluations en début, en cours, et en fin de formation.

Article 9 - Représentation des apprenant(e)s

Un apprenant(e) délégué représentera l'ensemble des apprenant(e)s, lors d'entretiens avec l'équipe pédagogique et la direction, tous les trimestres ou semestres.

Article 10 - Publicité du règlement

Le présent règlement est affiché dans le Lycée Cordier conformément aux dispositions légales, il s'applique à tous les apprenant(e)s et pour toute la durée de la formation.

Article 11 - Connaissance du règlement

Un exemplaire du présent règlement étant remis à chaque apprenant(e) lors de la remise du dossier d'inscription, l'apprenant(e) est réputé avoir pris connaissance de ce règlement.

Fait le :

Le(la) futur(e) apprenant(e)

(nom et prénom, lu et approuvé, signature)

Le représentant légal

(nom et prénom, lu et approuvé, signature)

à :

Le CAP Métiers de la Coiffure

• Référentiel des activités professionnelles et de compétences :

1. CHAMP D'ACTIVITÉ

1.1 - Définition de l'emploi

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

1.2 - Les secteurs d'activité

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

1.3 - Les conditions générales d'exercice

Le (la) titulaire du diplôme doit s'attacher à :

- respecter la réglementation et les normes en vigueur ;
- adopter des comportements et des attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène, la santé et la sécurité de tous ;
- utiliser des produits capillaires conformes à la réglementation ;
- utiliser des outils informatiques et des logiciels professionnels ;
- adopter une démarche respectueuse de l'environnement.

Le (la) coiffeur/coiffeuse agit dans le respect du bien-être et du confort de sa clientèle dans le but d'entretenir et d'embellir la chevelure.

Le (la) coiffeur/coiffeuse adopte une présentation soignée ainsi que des attitudes civiques et professionnelles, dont

l'écoute, la courtoisie, l'empathie et la discrétion. Il (elle) est capable de s'intégrer dans une équipe.- Le niveau d'implication

L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le (la) chef(fe) d'entreprise.

1.4 - Les perspectives d'évolution

Le (la) titulaire du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois de niveau 3 (ex niveau V), soit de poursuivre une formation professionnelle.

Au cours de sa carrière, il (elle) peut se spécialiser et obtenir une qualification lui permettant de compléter sa formation.

2. CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation ainsi qu'en milieu professionnel, au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

Le degré d'exigence est identique à celui de l'évaluation ponctuelle.

Les situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil sur 45 points

Situation d'évaluation 1 : L'évaluation se déroule en milieu professionnel.

L'évaluation du candidat, qui prend la forme d'un bilan, est réalisée par le tuteur en fin de la période de formation en milieu professionnel.

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par le tuteur et un enseignant du domaine professionnel lors du rendez-vous de bilan de PFMP.

• Les différents pôles d'activités professionnelles – descriptions

Les activités concernent une clientèle féminine et masculine

Pôles	Activités	Tâches	
Pôle 1 Réalisation de prestations de coiffure	Tâches communes aux activités du pôle 1 T1-1 - Préparation, gestion et remise en état des postes de travail T1-2 - Entretien des matériels (outils, appareils), du linge, des équipements et des espaces de travail T1-3 - Mise en oeuvre de la démarche respectueuse de l'environnement retenue dans l'entreprise T1-4 - Auto-évaluations de la qualité de la réalisation		
	1.A	Élaboration d'un diagnostic Réalisation d'un diagnostic Formalisation du diagnostic	
	1.B	Mise en oeuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire Réalisation d'un shampooing Réalisation d'un soin capillaire	
	1.C	Réalisation de techniques de base de coiffure	1.C1 Coupe Réalisation d'une coupe femme Réalisation d'une coupe homme
			1.C2 Couleur Réalisation* d'une coloration Réalisation* d'un effet de couleur *exécution sans conception
1.C3 Forme Réalisation d'une mise en forme temporaire Réalisation* d'une mise en forme durable par enroulage Réalisation d'un coiffage *exécution sans conception			
Pôle 2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	Tâches communes aux activités du pôle 2 T2-1 - Utilisation des outils numériques et des logiciels professionnels		
	2.A	Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous Création de la relation client Recueil des attentes du (de la) client(e) Prise de rendez-vous Actualisation du fichier clientèle	
	2.B	Conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires Conseil au (à la) client(e) Réalisation de la vente et de l'encaissement	
	2.C	Contribution à l'activité de l'entreprise Exercice de son activité au sein de l'entreprise Valorisation des produits, des matériels dans différents espaces Participation à la gestion des stocks	

• Règlement d'examen CAP Métiers de la coiffure

Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1–Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel pratique et écrit	6 h 45 ⁽²⁾
EP2–Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0 h 20 maximum
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG1–Français et histoire-géographie – Enseignement moral et civique*	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2–Mathématiques – Physique-chimie*	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3–Éducation physique et sportive*	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4–Langues vivantes*	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	0h20
Épreuve facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ^{(4)*}	UF	1	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1h30

(1) - dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE) (2) - dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) - CCF : Contrôle en cours de formation (4) - seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

Nom Prénom

• Renseignements en lien avec la formation

- **Votre apparence**

Portez-vous une grande attention :

- à votre style (look) ? oui non
- à votre coiffure oui non
- à votre maquillage oui non
- au repassage de vos vêtements oui non
- à l'entretien de vos chaussures ? oui non

Aimez-vous les magazines de mode ? oui non

Donnez-vous des conseils concernant la mode ? oui non

Prenez-vous soin de vous ? oui non

Utilisez-vous des produits de soin ? oui non

Lesquels oui non

Recommandez-vous des produits à vos amis? oui non

Lesquels ? oui non

Avez-vous confiance en vous ? oui non

Avez-vous le goût de l'effort ? oui non

Pratiquez-vous un sport ? oui non

Lequel ? oui non

Faites-vous des travaux manuels ? oui non

Lesquels ? oui non

Avez-vous un sens artistique ? oui non

Avez-vous le sens de l'observation ? oui non

Vous tenez-vous au courant de l'actualité ? oui non

- **Votre vie sociale**

Aimez-vous vivre en groupe ? oui non

Aimez-vous écouter les personnes ? oui non

Organisez-vous des sorties ou des soirées avec des amis ? oui non

Allez-vous au cinéma, théâtre, spectacles ? oui non

Faites-vous partie d'une association ? oui non

Laquelle ? oui non

Quels sont vos centres d'intérêt ?

.....
.....
.....

Nom Prénom

• **Le monde du travail**

• **Approche du métier**

Qu'est-ce qui vous attire dans ce métier ?

Connaissez-vous certains produits de coiffure? oui non

Lesquels ?

Ce métier demande une grande disponibilité,
êtes-vous prêt à l'assumer ? oui non

Avez-vous de l'ambition ? oui non

Laquelle ?

Comment vous envisagez-vous dans 5 ans ?

• **Pratique professionnelle**

Avez-vous déjà travaillé ? oui non

Si oui, emploi occupé :

Préférez-vous travailler ? en équipe ou seul

Voulez-vous développer un tempérament commercial ? oui non

Êtes-vous prêt(e) à suivre une formation interne/externe ? oui non

Avez-vous le sens de l'organisation ? oui non

Êtes-vous diplomate ? oui non

Savez-vous prendre des initiatives ? oui non

Savez-vous appliquer une consigne ? oui non

Quels sont vos points forts ?

Quelle est - votre grande qualité ?

- votre défaut majeur ?

Vos motivations pour rejoindre notre lycée sont :

Citez cinq mots clés résumant l'intérêt que vous portez au métier :

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

Fait le :

Signature

à :

Nom Prénom

Test d'allergie à faire remplir par votre médecin traitant (non obligatoire, mais recommandé).

TOUCHE D'ESSAI* POUR LE CERTIFICAT MÉDICAL

*Application sur une petite surface de la peau derrière l'oreille ou à la saignée du bras du produit à tester sur l'individu, ne pas laver dans les 6 heures qui suivent l'application

1. Allez chez un coiffeur de votre choix pour effectuer :
 - une touche d'essai de permanente (liquide frisant de permanente froide),
 - une touche d'essai de coloration (teinture+oxydant).

2. La visite médicale doit s'effectuer 48 heures après l'application des produits.

(Certificat médical ci-dessous à faire compléter par votre médecin)

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), Docteur en médecine,

Nom, Prénoms.....

N° d'identification

certifie avoir examiné ce jour,

Nom

Prénoms

Né(e) le

constate l'absence de réaction cutanée allergique à l'application des produits de coiffure.

Fait à, le

Cachet médical

Signature